



Contrat de scolarisation année scolaire 2021/2022

École privée Notre-Dame de Lorette de Péderneq, sous contrat
d'association avec l'Etat.

Convention de scolarisation

Entre l'école Notre-Dame de Lorette et Mr et /ou Mme.....
Demeurant :
Représentant(s) légal(aux) de l'enfant.....
il a été convenu ce qui suit:

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant
..... sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique
Notre-Dame de Lorette ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2: Obligations de l'école

L'école Notre-Dame de Lorette de Péderneq s'engage à scolariser l'enfant.....
en classe de pour l'année scolaire 2021-2022 et à lui proposer les activités réalisées par
la dite classe.

Article 3: Obligations des parents

Le(s)parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant.....
en classe de au cours de cette année scolaire 2021-2022.
Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et accepte(nt)
d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de le respecter.
Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein
de l'école et s'engage(nt) à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement arrêté
par le chef d'établissement et les membres de l'Ogec.

Article 4 :Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation annoncée en l'article 3 correspond à la contribution familiale.
Viendront en sus la cotisation pour les activités pédagogiques et les sorties scolaires.
La contribution est due au 01^{er} septembre de chaque année scolaire (à la date d'entrée à l'école
pour les arrivants en cours d'année), indivisible et non remboursable.

Article 5 : Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris

Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après l'entretien entre le
chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant.
Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef de l'établissement veillera à
proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant.

Date:

Signatures:

Le(s) parent(s):

Le chef d'établissement: